



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU JEUDI 31 JUILLET 2014

COMMUNE DE PONCHON

Présents : Robert JOYOT, **Maire**.

Yannig MERLIN ; Colette JOLLIVET ; Geneviève DELABY ; Denis ROLLAND, **Adjoints**.

Alain CHOTEAU ; Élodie THÉRY ; Jocelyne LHOTTE ; Jean-Claude GIRET ; Gérard SOUFFLET, **Conseillers**.

Excusés : Bernard LECOCQ

Nadège PERROTTE

Olivier WAUTERS

Claudine LEFEBVRE

pouvoir à Gérard SOUFFLET.

pouvoir à Geneviève DELABY.

pouvoir à Yannig MERLIN.

pouvoir à Jean-Claude GIRET.

Absente : Martine CANIVET.

Secrétaire de séance : Geneviève DELABY.

Lecture du compte rendu de la séance du Samedi 21 juin 2014 : aucune observation.



1/ CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

En application d'une circulaire préfectorale du 26 mars 2014, la commission d'Appels d'offres avait été ainsi constituée :

☛ Président : Robert JOYOT

☛ Membres : Geneviève DELABY ; Colette JOLLIVET ; Gérard SOUFFLET.

Il avait convenu, à titre interne que Yannig MERLIN, Denis ROLLAND et Olivier WAUTERS, y seraient conviés.

Par lettre du 28 juillet dernier, la préfecture nous prescrit de constituer ainsi la commission d'appels d'offres : le maire, président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

À l'unanimité, **le conseil municipal constitue** ainsi la commission d'appels d'offres :

☛ Président : Robert JOYOT.

☛ Titulaires : Geneviève DELABY ; Colette JOLLIVET ; Gérard SOUFFLET.

☛ Suppléants : Yannig MERLIN ; Denis ROLLAND ; Olivier WAUTERS.

2/ APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le dossier en avait été communiqué antérieurement aux conseillers.

Approuvent la modification :

☛ Robert JOYOT

☛ Yannig MERLIN

☛ Colette JOLLIVET

☛ Geneviève DELABY

☛ Denis ROLLAND

☛ Nadège PERROTTE

☛ Alain CHOTEAU

☛ Élodie THÉRY

☛ Olivier WAUTERS

☛ Jocelyne LHOTTE

N'approuvent pas la modification :

☛ Bernard LECOCQ

☛ Jean-Claude GIRET

☛ Gérard SOUFFLET

☛ Claudine LEFEBVRE

À la majorité, **le conseil municipal approuve** la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Mairie de PONCHON

60430 PONCHON - Téléphone : 03 44 03 31 58 - Télécopie : 03 44 03 46 17

mairie.de.ponchon@orange.fr

3/ TAXE D'AMÉNAGEMENT

Elle porte sur les nouvelles constructions.

Elle avait été instituée pour 3 ans au taux de 5 %, par une délibération du 09 septembre 2011. Sa prorogation doit intervenir avant la fin de l'année 2014.

Votent POUR la prorogation :

- ☞ Robert JOYOT
- ☞ Yannig MERLIN
- ☞ Colette JOLLIVET
- ☞ Geneviève DELABY
- ☞ Denis ROLLAND
- ☞ Nadège PERROTTE
- ☞ Alain CHOTEAU
- ☞ Élodie THÉRY
- ☞ Olivier WAUTERS
- ☞ Jocelyne LHOTTE

Votent CONTRE la prorogation :

- ☞ Bernard LECOCQ
- ☞ Jean-Claude GIRET
- ☞ Gérard SOUFFLET
- ☞ Claudine LEFEBVRE

À la majorité, **le conseil municipal proroge** la taxe d'aménagement au taux de 5 %.
Vive intervention de Jean-Claude GIRET contre cette taxe qu'il juge abusive.

4/ ASSAINISSEMENT :

4.1 PARTICIPATION À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF « P.A.C. »

Elle s'applique en cas de construction nouvelle, desservie par l'assainissement collectif, sans nécessité préalable d'installation individuelle.

Elle ne peut excéder 80 % du coût d'une installation individuelle. Ce qui est imprécis.

Par délibération du 11 avril 2013, elle avait été fixée à 40 €/m² SHON, ce qui la rend difficile d'application.

À l'unanimité, **le conseil municipal décide** de fixer la P.A.C. à 5 000 € par construction.

4.2 BOÎTES DE BRANCHEMENT À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

☞ CAS DES TERRAINS À BÂTIR

Les propriétaires de terrains à bâtir devront payer eux-mêmes l'installation des boîtes de branchement. Il leur sera proposé le choix suivant :

- ☞ Soit commander les boîtes de branchement, au moment des travaux, aux conditions du marché signé avec l'entreprise, et à leur frais.
- ☞ Soit les commander plus tard et toujours à leurs frais.

4.3 SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Nous attendons du Département un triple accord.

- ☞ Un accord de financement pour 74 branchements.
- ☞ Un accord de financement sur la canalisation PONCHON – BERTHECOURT.
- ☞ Un accord de dérogation pour commencer les travaux sur l'ensemble de la tranche ferme :
 - PONCHON - LE LARRIS - PIERREPONT - ROYE.

4.4 DÉBUT DES TRAVAUX

Cet accord du Département nous étant parvenu, vraisemblablement dans le courant du mois d'août, **le conseil municipal est d'accord** pour les commencer au plus tôt.

4.5 SUBVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU

Convention du 7 juillet 2014.

Subvention :

- ☞ 6 045 000 € x 30 % = 1 813 500 €
- ☞ 6 045 000 € x 20 % = 1 209 000 € (avance)
- 3 022 500 €

604 500 € ont été versés au compte de la commune le 31 juillet 2014.

5/ PARTICIPATION DU BUDGET GÉNÉRAL **AU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

Cette possibilité est ouverte aux communes comportant moins de 3 500 habitants. Elle est envisageable pour PONCHON, dont les finances sont particulièrement solides.

Réunion de la commission des finances le jeudi 9 octobre à 10 heures pour examiner ce point.

6/ CRÉATION DU BUDGET : « PARC LACOURT »

La commercialisation du Parc Lacourt constitue une opération commerciale assujettie à la T.V.A.

Elle implique l'ouverture d'un budget annexe. Et cela implique les décisions budgétaires suivantes :

a) Pour le budget général

"Vente" par la commune	
du Parc Lacourt	+ 250 000 €
Opération fictive	
de construction scolaire	
pour équilibre réglementaire	- 250 000 €

b) Budget Lacourt

Ventes ou emprunts	+ 270 000 €
Achat Travaux	- 270 000 €

Votent POUR la triple proposition ci-dessus :

- ☞ Robert JOYOT
- ☞ Yannig MERLIN
- ☞ Colette JOLLIVET
- ☞ Geneviève DELABY
- ☞ Denis ROLLAND
- ☞ Nadège PERROTTE
- ☞ Alain CHOTEAU
- ☞ Élodie THÉRY
- ☞ Olivier WAUTERS
- ☞ Jocelyne LHOTTE
- ☞ Jean-Claude GIRET
- ☞ Claudine LEFEBVRE

Votent CONTRE la triple proposition ci-dessus:

- ☞ Bernard LECOQ
- ☞ Gérard SOUFFLET

7/ PARC LACOURT

Le compromis de vente de la maison (gros œuvre) a été signé le 28 juillet dernier. Prix de vente : 130 000 €.

Il a été signé sous la condition suspensive que la participation à l'assainissement collectif ne dépasserait pas 6 000 €.

8/ RENFORCEMENT ÉLECTRIQUE

Nous attendons des nouvelles du Syndicat d'Électricité SE 60. (cette rubrique risque de s'enrichir du fait des renforcements électriques nécessités par l'installation des postes de refoulement).

9/ DESSERTE D'UNE MAISON

Maison située à ROYE rue des Beurrons. À la majorité, *le conseil municipal s'oppose* à ce que la commune prenne à sa charge une participation quelconque.

10/ ÉGLISE : ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE

Les 2 vitraux de la façade sud devraient être posés pour les journées du Patrimoine.

Dans cette perspective de la restauration de l'enfeu, *le conseil municipal décide* d'adhérer à la Fondation du Patrimoine (100 €).

11/ INSTALLATION DE RADARS PÉDAGOGIQUES :

Yannig MERLIN a écrit à la préfecture pour solliciter l'installation de radars fixes à ROYE. Dans le cas où cette demande serait refoulée, nous pourrions envisager l'installation de radars pédagogiques. Une demande de subvention sera à déposer auprès du Département.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

- a) Les conseillers souhaiteraient des informations plus régulières. Et être tous convoqués à chaque réunion et autre intervention relatives aux commissions dont ils sont membres.
- b) Élodie THÉRY souhaiterait recevoir les informations par mail. Tout le monde constate l'enthousiasme de Robert JOYOT.
- c) Gérard SOUFFLET conteste la qualité des travaux exécutés sur les chemins ruraux n° 17 ; n° 32 et n° 33 qui desservent HOUSOYE et HODENC L'ÉVÊQUE.
- d) Il faudrait voir où se situe la limite de commune entre PONCHON et HODENC L'ÉVÊQUE, le long de la route qui conduit de TILLARD à HODENC L'ÉVÊQUE.
- e) Élagage des arbres de ROYE.
Ils ont été ratiboisés. Ils reprendront du volume.
- f) La remorque de la commune a été vendue.
- g) Le camion paraît atteint par sa limite d'âge environ 25 ans. L'achat d'un camion pourrait s'avérer nécessaire. Et du coup l'achat d'une balayeuse serait une question évacuée.
- h) La commune a acheté un broyeur végétal.
- i) 15 panneaux « Voisins Vigilants » ont été commandés et disposés dans la commune.

Date présumé du prochain conseil municipal : VENDREDI 5 Septembre, 20 heures 30 minutes.